

**Val-des-Sources : première ville de la région de l’Estrie à signer une entente avec la SORAC pour la récupération des appareils de réfrigérations et de congélation de type commercial et institutionnel.**

Ville Val-des-Sources, le 9 mars 2026 – Dans un esprit de proactivité environnementale, la Ville de Val-des-Sources se démarque en devenant la première municipalité de la région à conclure une entente avec la Société de récupération des appareils commerciaux (SORAC). Cette entente vise la récupération responsable des appareils de congélation et de réfrigération de type commercial et institutionnel, démontrant ainsi l’engagement concret de la Ville envers la transition écologique et la gestion durable des matières résiduelles et selon les normes environnementales en vigueur.

Ce partenariat marque une avancée concrète pour la région en matière de gestion environnementale, en offrant un service spécialisé pour la récupération des appareils de réfrigération et de congélation en fin de vie.

La SORAC est l’organisme de gestion reconnu par RECYC-QUÉBEC ayant le mandat de mettre en œuvre un programme de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les appareils de réfrigération et de congélation commerciaux et institutionnels qui sont arrivés en fin de vie utile.

**Il s’agit du premier programme au Québec et au Canada à être mis en place pour la récupération de produits visés, qui sont exclusivement de type commercial et institutionnel.** Depuis le 30 septembre 2022, il est interdit de récupérer ou de valoriser un produit visé par le Règlement (RRVPE) ou d’en confier la récupération ou la valorisation, autrement que dans le cadre d’un programme officiel de REP.

Les produits visés par le programme sont entre autres les :

- Réfrigérateurs et congélateurs
- Cellules de refroidissement
- Celliers réfrigérants
- Refroidisseurs à vin
- Présentoirs et îlots réfrigérés
- Machines à glaçons
- Distributeurs réfrigérants automatiques d’aliments ou de boissons
- Machines distributrices réfrigérées
- Appareils réfrigérés de type laboratoire ou médical

Consultez la liste complète des produits visés sur le [site web](#) de la SORAC. Sont exclus les produits de plus de 400 kg et ceux de moins de 2,5 pieds cubes.

Ces appareils, qui se retrouvent sur le territoire de la Ville Val-des-Sources et des municipalités membres de son écocentre, pourront être déposés dans l'écocentre suivant :

### **Écocentre Murielle-Lallier de la Ville de Val-des-Sources**

171, rue Nicolet

Ils seront ensuite **pris en charge gratuitement par la SORAC** pour l'ensemble des opérations de récupération.

*\*Les commerces et institutions voulant se départir d'une grande quantité d'appareils sont invités à contacter la SORAC.*

### **Le recyclage des appareils**

La collecte et le recyclage de ces produits en fin de vie permettront de récupérer jusqu'à 97% des composantes de ces appareils et de réduire l'utilisation de matières premières.

Chaque appareil recyclé de façon sécuritaire permet d'éviter le rejet d'une tonne de GES dans l'atmosphère, ce qui équivaut à 4 400 km parcouru avec un petit VUS ou en voiture berline. La SORAC vous invite à visiter son [site web](#) et visionner la [capsule vidéo](#) suivante pour en apprendre davantage concernant les impacts que peuvent avoir ces appareils sur l'environnement lorsqu'ils se retrouvent dans les sites d'enfouissement.

### **Citations**

« Nous travaillons activement avec nos partenaires et les municipalités afin de faire face aux défis de collecte de ces appareils pour lesquels il n'y a pas encore d'endroits au Québec, tels les écocentres, où il est prévu de les recueillir officiellement. Ainsi, cette entente avec la Ville Val-des-Sources, est la première à permettre la récupération de ces appareils dans la région de l'Estrie. Elle revêt une grande importance pour la SORAC puisqu'elle permettra grandement de faciliter le processus de collecte sur le territoire. Nous sommes confiants et déterminés à tracer la voie afin de détourner ces appareils des sites d'enfouissement et ainsi contribuer à un bilan environnemental positif en minimisant les rejets de GES dans l'atmosphère. » - Nathalie Desjardins, Directrice générale, SORAC.

« Le développement durable et l'environnement doivent être pris en compte dans l'ensemble de nos décisions. La Ville de Val-des-Sources est donc heureuse de se doter de partenaires compétents tels que la SORAC afin de bonifier l'offre de récupération à l'écocentre Murielle-Lallier et du même fait, en faire profiter les municipalités membres de la MRC des Sources. Nous encourageons les bonnes pratiques de récupération pour l'ensemble de notre population, autant les citoyens que les entreprises. » - Hugues Grimard, maire de la Ville de Val-des-Sources.

-30-

**Sources :**

**Ville Val-des-Sources**

Stéphanie Girard  
Chargée de communication  
819 300-0933  
[communication@valdessources.ca](mailto:communication@valdessources.ca)

**SORAC**

Nathalie Desjardins  
Directrice générale SORAC  
1-888- 728-9169 #301  
[nathalie@sorac.ca](mailto:nathalie@sorac.ca)